



CONCERTATION PRÉALABLE À LA MISE À 2x2 VOIES DE LA RD 500

**Observation commune
du groupe écologiste au conseil départemental du Nord,
d'Europe Ecologie Les Verts (EELV) Nord Pas-de-Calais,
et du groupe local EELV du Douaisis,**

Lille, le 16 mars 2023,

Considérant le dossier de concertation préalable de l'opération consistant au doublement des voies sur 6km de la RD500 et de la RD25, à l'Est de l'agglomération de Douai, dans le secteur de Sin-le-Noble et de Dechy :

Remarques sur la procédure de concertation préalable :

Le groupe écologiste au conseil départemental du Nord, le groupe local Europe Ecologie Les Verts du Douaisis, et Europe Ecologie Les Verts Nord Pas-de-Calais regrettent que la délibération N° DV/2022/339 du Département du Nord sur le lancement de cette concertation publique préalable ait été étudiée en Commission permanente du 26 septembre 2022 et non en séance plénière du conseil départemental du Nord, donc **sans retransmission en direct des échanges, et en l'absence du public et de la presse.**

Nous regrettons également que la délibération portant sur le lancement de cette consultation **ne présente aucune information financière, ni reprise des études** du Département sur la mise à 2x2 voies de la RD500.

De plus, nous regrettons que les débats relatifs à la délibération 10.1 du conseil d'agglomération de Douaisis Agglo du 15 Décembre 2022 sur le projet de doublement de la RD 500 et de la participation financière de Douaisis Agglo n'aient pas été retransmis.

Nous regrettons enfin que cette consultation préalable, initialement prévue en novembre 2022 et repoussée en mars 2023, ne prévoit **qu'une seule réunion publique**, le jeudi 9 mars 2023 à 16h30 à Sin-le-Noble, **à un horaire ne permettant pas la participation du plus grand nombre.**

Observations sur les objectifs du doublement de la RD500 :

La mise en service de la RD 500, en 1981, s'est faite en configuration 2x1 voie, avec dès l'origine un objectif de passage en 2x2 voies.

En 2023, ce projet de passage en 2x2 voies qui engendrerait une nouvelle artificialisation de sols et encouragerait le phénomène d'étalement urbain, apparaît **anachronique, à l'heure de l'urgence climatique et de l'effondrement de la biodiversité**. Ce projet est incohérent avec l'objectif fixé par la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 de "Zéro Artificialisation Nette" à atteindre en 2050 et avec un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années. A ce titre, dans un souci d'égalité des territoires, ce projet de doublement priverait de consommation foncière d'autres territoires de notre département.

Par ailleurs, ce projet pose la question de la cohérence avec la stratégie DT3E Douaisis Territoire d'Excellence Energétique et Environnementale impulsée par le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) du Grand Douaisis. Dans ce cadre, le Plan Climat Air Énergie du territoire (PCAET) du Grand Douaisis définit une trajectoire visant une démarche de sobriété (dont la sobriété foncière) et vise la neutralité carbone à horizon 2050. Comment ce projet peut s'inscrire dans ces objectifs ?

Le coût global important des travaux à réaliser, de 28 à 35 millions d'euros selon le scénario préférentiel (scénario n°2), sera supporté à 80% par le Département du Nord alors que cette infrastructure relève plutôt d'un enjeu propre à la communauté d'agglomération Douaisis Agglo.

Il est à noter que 35 millions d'euros représentent l'équivalent de 10 années de compensation des recettes commerciales perdues par le Syndicat Mixte des Transports en commun du Douaisis (SMTD) (3,5 millions d'euros par an), suite à la mise en place de la gratuité des transports en commun.

Le dossier de concertation préalable présente les différents objectifs de l'opération de doublement de la RD 500.

Concernant l'objectif visant à "*résorber la congestion de la RD 500*" : il est au contraire à craindre que cette mise à 2x2 voies fasse progresser le trafic global et que les bouchons reviennent. En effet, de nombreuses études scientifiques ont démontré qu'une nouvelle infrastructure routière ou son agrandissement se traduit par un "**trafic induit**", les automobilistes profitant de l'effet d'aubaine pour se déplacer plus souvent et plus loin, voire, à plus long terme, pour localiser leur emploi ou leur logement plus loin. En outre, les ronds points restant dans leur configuration actuelle, la congestion sera d'autant plus importante.

La congestion et le trafic induit généreront par ailleurs une pollution de l'air supplémentaire qui aura un impact sur les indicateurs de santé de la population du territoire. A noter que les indicateurs de santé de la population du bassin minier figurent parmi les plus dégradés de la région Hauts-de-France.

Concernant l'objectif "*d'améliorer l'accès au centre hospitalier, de la zone d'activités du Luc, du secteur des Epis et de la zone d'activités du Raquet*", il est à noter que la zone d'activités du Luc, située en périphérie du centre-ville de Douai et des centres-bourgs de Sin-le-Noble et de Dechy, vient **concurrencer les commerces implantés dans ces centralités**.

L'objectif de cette opération entre donc en contradiction avec la politique de soutien à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs menées par le Département du Nord via les Aides Départementales aux Villages et Bourgs (ADVB) et Projets Territoriaux Structurants (PTS), et plus largement par l'Etat via le programme "Action coeur de ville", pour lequel les centre-ville de Douai et Sin le Noble sont concernés, et le programme "Petites villes de demain", pour lequel le centre d'Arleux est concerné. Le projet de doublement de la RD 500 a pour effet de favoriser la desserte d'un modèle de périphérie qui tend à déplacer les centres urbains et à créer de la vacance voire des friches dans les centres-villes ou centres-bourgs.

Impacts négatifs du projet sur l'environnement :

Le dossier de concertation préalable fait état de la présence d'une ZNIEFF de type I (Marais de la tourbière) à proximité du site, de zones humides, de cours d'eau le long de la RD500, et d'alignements d'arbres et de haies classées.

Sur le secteur 1, même si le scénario préférentiel, dit scénario 2, de doublement par l'Est, présente moins d'impacts sur l'environnement que le scénario 1 de doublement par l'Ouest, plusieurs impacts défavorables sont recensés : sur les cours d'eau, en terme d'enjeux écologiques et d'alignement d'arbres.

Sur le secteur 2, même si le scénario préférentiel, dit scénario 2, de doublement par l'Est, présente moins d'impacts sur l'environnement que le scénario 1 de doublement par l'Ouest, **deux impacts très défavorables sont recensés sur un alignement d'arbres et en pointant une zone sensible à l'inondation** (par remontée de la nappe ou dû aux plans d'eau), et des impacts défavorables sur les cours d'eau, en terme de risque minier, d'enjeux écologiques et de protection de linéaires d'arbres et de haies.

Au niveau sanitaire, il est à craindre que les travaux et le doublement de la voie en elle-même renforcent la pollution sonore et de l'air localement, impactant négativement les nombreuses habitations se trouvant le long de la RD 500, y compris leur valeur locative et immobilière.

Suggestions concernant le projet :

Concernant l'objectif "*d'améliorer l'accès au centre hospitalier*" : il est à noter que le secteur 4 de la RD500 est déjà doublé en 2x2 voies. Nous proposons que la **2ème voie de trafic soit réservée aux véhicules d'urgence, aux transports en communs, taxis et au covoiturage.**

Nous sommes favorables aux objectifs "*de sécuriser le tracé de la RD500, face à l'accidentologie et aux risques naturels*" et "*de favoriser les modes de déplacements doux*". Ces objectifs, qui participent également à l'**amélioration du cadre de vie des riverain.es, peuvent toutefois être atteints en gardant la configuration actuelle en 2x1 voie de la RD 500.**

Il est ainsi souhaitable de réaliser les **aménagements de sécurisation aux intersections connaissant une forte accidentologie**.

En outre, alors que le dossier de concertation pointe en page 16 que *“L’actuel réseau cyclable présente de multiples dysfonctionnements (discontinuité des itinéraires cyclables, manque d’homogénéisation des aménagements, etc)”*. Il apparaît donc nécessaire de **corriger l’ensemble de ces dysfonctionnements**.

Alors que l’un des objectifs avancés de cette mise à 2x2 voies est d’intégrer les projets connexes, aucune précision n’est apportée dans le dossier de concertation sur le **raccordement de la ligne A de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et de la future ligne B de BHNS** à cet axe routier.

Le groupe écologiste au conseil départemental du Nord, le groupe local Europe Ecologie Les Verts du Douaisis, et Europe Ecologie Les Verts Nord Pas-de-Calais souhaitent que les moyens alloués au doublement de la RD500 soient au contraire fléchés sur le financement **d’aménagements favorisant la sécurité routière, le développement d’infrastructures cyclables sécurisées, et plus largement le développement des transports en commun et ferroviaires**, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports en commun du Douaisis, Douaisis Agglo et la Région Hauts-de-France.

Ainsi, le développement de l’offre du bus à haut niveau de service serait, entre autres, après la gratuité, la deuxième étape favorisant le report modal. L’idée étant de faciliter le recours aux transports en commun pour chacun-e dans un contexte de crise énergétique où il sera de plus en plus compliqué pour beaucoup de financer le carburant ou l’électricité nécessaire au fonctionnement des véhicules individuels.

Opportunité de l’opération :

A la lecture du dossier de concertation préalable, le groupe écologiste au conseil départemental du Nord, le groupe local Europe Ecologie Les Verts du Douaisis, *et Europe Ecologie Les Verts Nord Pas-de-Calais* sont opposés à la mise à 2x2 voies de la RD500 sur les communes de Sin-le-Noble et Dechy, selon les deux scénarii présentés, dont le scénario préférentiel. Ils appellent à la prise en compte de leurs suggestions sur le projet.

Signataires :

Groupe écologiste au conseil départemental du Nord
Groupe local Europe Ecologie Les Verts du Douaisis
Europe Ecologie Les Verts Nord Pas-de-Calais